

Faire ce que propose le député dans ce bill ne réglera pas complètement le problème. Nous devrions aussi tenter de faire quelque chose au sujet des aliments importés et exportés. Nous importons des quantités d'aliments. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies étudie à l'heure actuelle certaines propositions touchant l'étiquetage et, à mon avis, le gouvernement canadien devrait continuer à appuyer le travail qui se fait dans ce domaine.

J'ai dit que j'appuyais ce bill, et je l'appuie. Toutefois, je fais certaines réserves. A mon avis, il est trop complaisant. J'aimerais que la loi impose plus d'obligations et plus de contraintes à l'égard de l'étiquetage. Voici le texte de la modification:

... et, chaque fois que la chose est possible, les règlements doivent exiger que tous les ingrédients contenus dans les aliments et drogues visés par le présent paragraphe soient énumérés sur l'étiquette qui accompagne lesdits aliments et drogues.

J'aimerais une disposition un peu plus énergique, vu l'expérience que j'ai acquise et mes contacts personnels avec des gens qui ont eu de graves problèmes.

Bien que ce ne soit peut-être pas l'occasion de soulever ce point, il importe, si nous voulons que tout consommateur canadien sache ce qu'il achète, que nous obligions nos fabricants à rédiger leurs étiquettes en anglais et en français. Je crois que d'autres bills publics inscrits au *Feuilleton* traitent également du même problème.

Une autre critique importante qu'on pourrait formuler à l'égard de ce projet de loi, c'est qu'il ne vise pas beaucoup d'aliments vendus sur le marché canadien. La loi des aliments et drogues ne s'applique actuellement qu'à certains aliments, et j'espère que, s'il y a modification, le nouveau règlement tiendra compte de tous les aliments, tant les aliments préparés que les aliments d'usage courant. Sauf erreur, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) est à préparer un projet de loi dans ce sens. Je l'incite à lire celui-ci et les autres projets de loi de même nature inscrits au *Feuilleton*. Je l'incite aussi à tenir compte des arguments avancés ce soir, les miens comme ceux du député de Waterloo, et d'autres qui viendront encore appuyer le projet de loi. Le secrétaire parlementaire du ministre est des nôtres et j'espère qu'il fera sentir au ministre toute l'importance de cette mesure.

Certains pourront proposer le renvoi de ce projet de loi à un comité parlementaire, présumément celui de la santé et du bien-être, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire. L'an dernier, je le répète, le comité de la

consommation a étudié la chose et la nécessité d'une telle législation s'est révélée assez évidente. Je ne vois pas pourquoi nous perdriions du temps à réétudier cette question. Il est temps d'agir, d'après moi, et j'espère que le ministre de la Consommation et des Corporations va nous présenter un projet de loi sous peu.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, mes remarques seront très brèves, mais je m'en voudrais de ne pas exprimer la satisfaction du Ralliement créditiste à l'endroit du parrain du bill C-12, qui vise à amener les marchands et les manufacturiers à utiliser des étiquettes dont les inscriptions seront plus précises.

Nous approuvons cette mesure sans réserve, monsieur l'Orateur. C'est, à notre avis, un moyen important de protéger les consommateurs, en leur permettant de mieux connaître les produits qu'ils achètent.

Monsieur l'Orateur, ce bill est très simple et très précis. Je pense que la Chambre pourrait en disposer sans le déférer au comité. A mon avis, le comité, qui a déjà été saisi de cette question, sera d'accord, comme l'a dit mon préopinant. Il semble qu'il n'y aura pas d'opposition à la modification progressive des étiquettes, tout en tenant compte des dépenses entraînées par ces changements.

Monsieur l'Orateur, je pense bien que les détaillants, les marchands et les manufacturiers auraient avantage à apporter ces changements qui tendraient à améliorer la qualité des produits. Il faudrait que les manufacturiers disent la vérité au sujet de leurs produits. S'ils n'en indiquent pas les inconvénients, il pourraient au moins en déclarer le contenu.

Par exemple, dans le cas des cigarettes, il faudrait mentionner—et le comité est présentement saisi de cette question—les inconvénients de la nicotine et du goudron. Mais là n'est pas la question, pour le moment.

Il faudrait que nos mesures tendent à résoudre le problème fondamental de la consommation.

● (5.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, depuis que le ministère de la Consommation et des Corporations existe, il me semble que des mesures semblables devraient être adoptées en vue de protéger le consommateur canadien.

Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, nous sommes en faveur de cette loi sur le contrôle de l'étiquetage. Actuellement—et nous le savons bien—il est impossible de se renseigner de façon adéquate sur les mille et un produits mis en marché. Tout ce que nous savons, c'est